

## Séminaire pratique LabView et LabWindows/CVI

(durée une demi-journée)

Les premiers séminaires LabView sont prévus pour les matins des

**mercredi 10 septembre et 13 octobre**

En cas d'affluence, il y aura des sessions supplémentaires les après-midi. D'autres sessions sont prévues en novembre et décembre.

Programme: Acquisition des données via les cartes enfichables  
- Contrôle d'instruments par interface (IEEE 488) - Possibilités d'analyse - Visualisation et présentation des données.

Chaque participant dispose d'un ordinateur équipé du matériel et du logiciel requis.

Langue: français et/ou anglais (en fonction de la demande des participants).

Présentateur: M. Stefano Zanetti, ingénieur d'application, National Instruments (CH).

Aucune inscription formelle n'est requise, mais étant donné le nombre limité de postes de travail, nous vous prions de vous annoncer par e-mail à:

[enseignement.technique@cern.ch](mailto:enseignement.technique@cern.ch)

Une confirmation par e-mail vous sera alors envoyée.

Visual HDL

SUMMIT Inc.

3 days – September 23 to 25

Participants:

This course is intended as an introduction for beginning users of Visual HDL.

Pre-requisite:

Participants need not have prior design experience, however such knowledge is helpful in understanding the general flow of the process. The ability to maneuver within directories and use a text editor on a workstation is useful.

Programme:

- presentation of Visual HDL - use of bloc diagrammes - using the hierarchy behind the bloc diagrammes - truth tables
- introduction of machine states - extended use of machine states and libraries - introduction and use of flowcharts
- debugging Visual HDL - using the hierarchy behind the machine states - handling the VHDL flow with Visual HDL.

This course will be given in English, questions in French will be welcome.

Enrolment:

If you wish to register for this course, please fill in an "Application for Training" available from your Divisional Secretariat or Divisional Training Officer (DTO). A fee of CHF 200 per day will be charged to your division.

## INFORMATIONS GENERALES

## GENERAL INFORMATION



### DÉCÈS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Monsieur Robin DILLON survenu le 24 août 1997. Monsieur Robin DILLON, né le 23.10.1936, travaillait à la Division SL et était au CERN depuis le 16.09.1968.

Le Directeur général a envoyé un message de condoléances de la part du personnel.

Affaires sociales  
Division du Personnel

## ON RECHERCHE

Le groupe SM de la division EST recherche des cuves en acier inoxydable ou PEHD, dont les volumes et les dimensions seraient approximativement de :

- 1 cuve de 0.6 m<sup>3</sup>, le diamètre = 0.75 m.  
et la hauteur = 1.4 m.
- 2 cuves de 4.8 m<sup>3</sup>, le diamètre = 1.7 m.  
et la hauteur = 2.1 m.

Contactez A. LASSERRE, tél. 73985, beep 13+ 2381, ou J. GUERIN, tél. 73780, beep 13+ 2074.

## SERVICE RESTREINT AUX RESTAURANTS JEUNE GENEVOIS

Le jeudi 11 septembre 1997, les restaurants, cafétérias et kiosques seront tous fermés, à l'exception du restaurant no 1 ainsi que sa cafétéria (COOP - bâtiment 501 - Meyrin), qui assureront un service restreint de 8.00 hrs à 21.00 hrs. Des repas chauds seront servis de 11.30 hrs à 14.00 hrs et de 18.00 hrs à 19.30 hrs.

Pour des raisons techniques, le restaurant no. 2 (DSR - bâtiment 504 - Meyrin) restera fermé le vendredi 12 septembre, de même que le bar et le kiosque qui en dépendent. Ils reprendront leurs activités selon l'horaire habituel le lundi 15 septembre 1997.

Les autres restaurants, cafétérias, et kiosques, fonctionneront normalement le vendredi 12 septembre.

Comité de Surveillance des Restaurants  
Tél. 77551

## AUX UTILISATEURS DE LA MESSAGERIE VOCALE

Pour informer vos correspondants de votre absence prolongée et éviter le blocage de votre messagerie par saturation, nous vous invitons à suivre les instructions qui figurent au dos de votre guide vert :

- Ouvrir votre messagerie : 72255 puis votre mot de passe
- Composer le 4 (Option personnelles dans le menu principal)
- Composer le 3 (Message d'accueil dans le menu option)
- Composer le 2 (Absence prolongée dans le menu d'accueil)
- Entrez votre message d'absence, terminez par #

Vos correspondants pourront ainsi écouter votre message mais ne pourront pas déposer le leur.

Service Téléphone

## LIMITED RESTAURANT SERVICE "JEUNE GENEVOIS"

On Thursday 11 September 1997, all restaurants, cafétérias and kiosques will be closed, except for restaurant no. 1 and its cafétéria (COOP - building 501 - Meyrin) which will provide a limited service from 8.00 hrs to 21.00 hrs. Hot meals will be served from 11.30 hrs to 14.00 hrs, and from 18.00 hrs to 19.30 hrs.

For technical reasons, restaurant no. 2 (DSR - building 504 - Meyrin) and its bar and kiosque will remain closed on Friday 12 September. They will resume their normal activities on Monday 15 September 1997.

The other restaurants, cafétérias and kiosques will offer their normal service as from Friday 12 September.

Restaurant Supervisory Committee  
Tel. 77551

## TO VOICEMAIL USERS

In order to tell your correspondants that you will be away for some considerable time and to prevent your voicemail station from becoming saturated, we invite you to follow the instructions on the back of your green guide :

- Open your voicemail : 72255 then your password
- Press 4 (personal options in the main menu)
- Press 3 (reception message in the option menu)
- Press 2 (prolonged absence in the reception menu)
- Enter your absence message, followed by #

Your correspondents will be able to listen to your message but not leave their own.

Telephone service

# INFORMATION

Association  
du personnel  
CERN

Staff  
association  
CERN

Les informations paraissant sous cette rubrique sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

*The information presented under this heading is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.*

STAFF\_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Adresse AP sur le WEB

<http://www-staff-assoc.cern.ch/>

27 août 1997

## Quelques jugements récents du Tribunal Administratif de l'Organisation Internationale du Travail (TAOIT)

Le 10 juillet dernier, le TAOIT a prononcé les jugements relatifs à sa 83ème session. Plusieurs concernent la fixation des barèmes de salaires dans différentes organisations. Certaines requêtes sont admises, d'autres sont rejetées, mais les jugements contiennent tous des informations et des considérations intéressantes.

Nous en présentons ici un bref aperçu et un **résumé plus détaillé se trouve sur le site WEB de l'Association du personnel**. Les passages en italiques sont extraits de ces jugements.

**Les jugements n° 1641 et 1642** portent sur la rémunération des agents des services généraux appartenant à deux organisations du système commun des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), dont le siège est à Genève: ils s'appliqueraient sans doute de même à toutes les organisations du système de l'ONU.

Le Tribunal, dans ses considérations sur la recevabilité des requêtes, relève que, lorsqu'un agent des organisations internationales

*"attaque une mesure concrète qui le concerne, il peut remettre en cause la norme ou la décision générale qui lui sert de fondement, même si elle a été adoptée par une autre autorité, par exemple la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)".*

Cette position est très importante et nous sera utile, espérons-le, pour les requêtes contre le "prélèvement de crise" que nous allons introduire prochainement.

Après examen, le Tribunal conclut que

*"les requêtes sont mal fondées"*

et les rejette.

**Commentaire:** bien que les requêtes de nos collègues de l'OMPI et de l'UPOV aient été rejetées, ce jugement fait apparaître plusieurs éléments intéressants: il est clair que nos collègues bénéficient de droits découlant d'un principe bien défini, le principe Fleming<sup>1</sup>, même si son application soulève quelques désaccords. Les enquêtes générales dont il est question sont très précisément codifiées dans des manuels précis, elles doivent être objectives et les résultats doivent en être appliqués. Le Tribunal donne aussi quelques indications sur les limites que les modifications des règles ne devraient pas franchir.

Au CERN, nous n'avons pas de principe clairement reconnu et il paraît que nous avons très peu de droits objectifs. Il nous appartiendra de faire corriger cette situation.

**Le jugement n° 1645** concerne les requêtes déposées par 64 membres du personnel des services généraux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), employés à son Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est (SEARO), à New Delhi.

Le Tribunal rejette les requêtes.

**Commentaire:** dans cette affaire comme dans celles précédentes, il ressort que nos collègues bénéficient d'une méthode objective pour calculer, à intervalles assez réguliers, les barèmes de traitements par référence à un principe reconnu et d'un droit à l'application intégrale des résultats fournis par cette méthode, sans retouche arbitraire comme au CERN.

**Le jugement n° 1663** concerne des ajustements de salaire à l'Organisation européenne des brevets (OEB), qui a des lieux d'affectation aux Pays-Bas, à la Haye; en Allemagne, à Berlin et à Munich et en Autriche, à Vienne.

<sup>1</sup> celui-ci est applicable aux agents des services généraux du système commun des Nations Unies; un autre principe, le principe Noblemaire, s'applique aux agents de la catégorie dite des "professionnels".

La décision attaquée est annulée par le Tribunal. L'OEB devra faire un calcul exact. Il lui appartiendra d'allouer un intérêt de retard sur les éventuels montants arriérés.

**Commentaire:** ici encore, il apparaît que les fonctionnaires de l'OEB ont droit au respect de certains principes bien définis et à l'application des résultats d'une procédure explicite.

Le Tribunal considère que cette procédure n'a pas été correctement suivie, sans doute sous des prétextes financiers, et ordonne de refaire les calculs et de les appliquer. Nos collègues de l'ESO avaient obtenu le même résultat.

|                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Il nous appartiendra de faire en sorte que le CERN cesse d'être une exception et que nous obtenions les mêmes droits que nos collègues des autres organisations internationales.</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

\* \* \* \* \*

## CYCLE DE REUNIONS DANS LES DIVISIONS

| Date         | Division      | Endroit                                |
|--------------|---------------|----------------------------------------|
| 16/9 à 9h00  | PS            | PS Amphithéâtre                        |
| 16/9 à 16h00 | IT            | IT Amphithéâtre                        |
| 17/9 à 9h00  | PPE           | Amphithéâtre principal                 |
| 17/9 à 14h00 | TIS           | Amphithéâtre Service de l'Enseignement |
| 18/9 à 9h00  | LHC/AC        | LHC Amphithéâtre                       |
| 18/9 à 14h00 | SL            | SL Amphithéâtre                        |
| 23/9 à 9h00  | ECP           | Salle du Conseil                       |
| 25/9 à 9h00  | AS            | Salle du Conseil                       |
| 25/9 à 14h00 | EST           | LHC Amphithéâtre                       |
| 26/9 à 9h00  | ST            | LHC Amphithéâtre                       |
| 26/9 à 14h00 | DSU/FI/PE/SPL | Salle du Conseil                       |